

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUIN 2021**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Total 18**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 18 juin, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le vendredi 11 juin, s'est assemblé au Théâtre D. Cardwell, 1 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL, sous la Présidence de François DUROVRAY

		Présent	Absent	Excusé	Représenté par
Damien	ALLOUCH	X			
Faten	BENAHMED	X			
Sylvie	CARILLON	X			
Thomas	CHAZAL	X			
Olivier	CLODONG	X			
Romain	COLAS	X			
Christine	COTTE	X			
Michaël	DAMIATI	X			
François	DUROVRAY	X			
Annie	FONTGARNAND	X			
Bruno	GALLIER	X			
Christine	GARNIER	X			
Nicole	LAMOTH	X			
Pascal	ODOT			X	Christine GARNIER
Sabine	PELLON			X	Damien ALLOUCH
Richard	PRIVAT	X			
Valérie	RAGOT		X		
Georges	TRON			X	Richard PRIVAT
<p><b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> Nicole LAMOTH</p>					

## 1. APPEL NOMINAL

---

La séance a été ouverte à 10h10 sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, a dénombré 17 (14 conseillers présents et 3 conseillers représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 était remplie.

Mme Nicole LAMOTH a été désignée en qualité de secrétaire par le Bureau communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

## 2. DECISIONS

---

**N° DBC2021-014 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY – LOT N°1 : DEMOLITION / DESAMIANTAGE / FONDATIONS / GROS-ŒUVRE**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les modifications introduites par l'avenant n°4 pour le lot n°1 ;

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 avec la société JP GILLARD titulaire du marché, sise 51, rue des Mares - 91530 SAINT CHERON.

**N° DBC2021-015 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY – LOT N°13 : VRD**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les modifications introduites par l'avenant n°4 pour le lot n°13 ;

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 avec la société SNTTP titulaire du marché, sise 2, rue de la Corneille - CS 90009 - 94122 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX.

**N° DBC2021-016 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON – LOT N°3 : CHARPENTE**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les modifications introduites par l'avenant n°2 pour le lot n°3 ;

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec la société BOITO titulaire du marché, sise 216, rue Pierres Brossolette - 91210 DRAVEIL.

**N° DBC2021-017 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON – LOT N°12 : ELECTRICITE**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** les modifications introduites par l'avenant n°2 pour le lot n°12 ;

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec la société ALTELEC titulaire du marché, sise ZAC de l'Aunaie, 2 rue Piverts - 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE.

**N° DBC2021-018 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC RELATIF A LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CLINIQUE JACQUES LACAN EN SIEGE COMMUNAUTAIRE**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> :** MODIFIE la décision n°2020/04 du bureau communautaire du 28 février 2020 autorisant le Président à signer le marché public de travaux relatif à la réhabilitation du futur siège ;

**Article 2 :** AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux caractéristiques indiquées.

**Article 3 :** AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché public de maîtrise d'œuvre avec l'attributaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres (CAO) ainsi que tout document afférent qui en serait la suite ou la conséquence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h25.

Affiché le **28 JUIN 2021**



*François Durovray*

François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne